

des Princes &c. Novemb. 1724. 339

ronne, & de me charger du Gouvernement de cette Monarchie, comme Roi naturel & propriétaire, & la representation qu'il me fait dans ces deux Consultes, que j'y suis obligé en justice & en conscience, j'ay resolu par le cas que je fais des avis dudit Conseil, & à la vûë du zèle & de l'amour constant que me témoignent les Ministres qui le composent, de me sacrifier au bien general de cette Monarchie, pour la plus grande utilité des Sujets qu'elle renferme, eu égard à l'obligation absoluë où le Conseil reconnoit que je me trouve; & je reprends le Gouvernement comme Roi naturel & propriétaire, me reservant, si Dieu me conserve la vie, de remettre l'administration de ces Royaumes au Prince mon Fils, lorsqu'il aura l'âge & la capacité suffisante, & qu'il n'y aura pas de trop grands inconveniens qui m'en empêchent. Je consens aussi à ce que l'on convoque au plutôt les Cortez, pour reconnoître comme Prince des Asturies, l'Infant Don Ferdinand. Ainsi fait à Madrid le 6. Septembre 1724.

IV. Le 8. le Prince *Don Philippe*, en conformité de la Declaration ci-dessus, fut proclamé avec les ceremonies usitées, & l'Infant *Don Ferdinand* son Fils aîné déclaré Prince des *Asturies*. Toute la Nation témoigne une joye inexprimable de ce qu'il a bien voulu reprendre les rênes du Gouvernement, & particulièrement la Princesse son Epouse, de ce qu'il s'est enfin déterminé à quitter sa retraite de *St. Ildefonse*. Ce Prince à present Regnant a accordé le Tabouret à l'Infant *Don Ferdinand*, pour s'asseoir en sa présence dans toutes les fonctions publiques, honneur qui n'avoit pas été accordé au Prince *Don Louis* son Frere, avant qu'il montât sur le Trône. Il a aussi écrit une

*Le Prince
Philippe est
proclamé.*

Lettre